



Strasbourg, le 13 novembre 2007

Greco (2007) 19F

34^e Réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 16-19 octobre 2007)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la Réunion plénière

1. La 34^e Réunion plénière du GRECO est présidée par Drago KOS (Président, Slovaquie). La liste des participants est reprise en annexe I au présent rapport.
2. Le Président ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les représentants, et en particulier à ceux qui ont été récemment nommés. Il salue chaleureusement les délégations des membres les plus récents du GRECO: l'Italie, qui est devenue le 45^e membre du Groupe le 30 juin 2007, et Monaco, qui en est devenue le 46^e membre le 1^{er} juillet 2007. Les délégations de ces deux pays sont invitées à s'adresser à la plénière. Entrée au GRECO suite à une notification au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, l'Italie joue depuis 1994 un rôle actif dans les activités de l'Organisation pour lutter contre la corruption qui ont abouti à la création du GRECO. Des projets de loi sur la ratification des Conventions pénale et civile sur la corruption (STE 173 et 174) seront très prochainement soumis au Parlement. Les autorités du pays attachent une importance considérable au processus d'examen par les pairs du GRECO. Monaco est entrée au GRECO suite à la ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE 173). Les autorités de ce pays attendent avec intérêt d'entamer une coopération étroite et ouverte avec le GRECO.
3. Le Président indique à la plénière que le Liechtenstein et Saint-Marin étaient les seuls États membres du Conseil de l'Europe à ne pas être encore membres du GRECO.

II. Adoption de l'ordre du jour

4. L'examen du projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Grèce est reporté (voir le § 16 ci-dessous). L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'annexe II au présent rapport.

III. Informations communiquées par le Président

5. Se référant au rapport du Bureau 40 (cf. Greco (2007) 14F), le Président évoque les points suivants:
 - Mme Eline WEEDA (Pays-Bas) ayant quitté le GRECO et son Bureau le 1^{er} octobre pour occuper de nouvelles fonctions au sein du ministère de la justice, M. Richard ROGERS (Etats-Unis d'Amérique) l'a remplacée au sein du Bureau;
 - l'attention des sections nationales de TI (et peut-être d'autres ONG) sera attirée sur les rapports du GRECO dès leur publication;
 - dès que les premières évaluations du troisième cycle seront terminées, un autre atelier de formation pourrait être organisé afin de traiter de problèmes spécifiques éventuellement rencontrés, si les ressources financières nécessaires sont disponibles;
 - dans le cadre des procédures de conformité du GRECO, le Bureau assurera un suivi (y compris par le biais d'analyses qualitatives) du niveau du respect des recommandations du GRECO par ses membres ainsi que de la conformité des Etats membres avec le Règlement intérieur du GRECO en rapport avec les délais pour la soumission des rapports de situation. Le cas échéant, le Président et/ou le Secrétaire Exécutif prendront contact avec les Etats membres dont le niveau de conformité est insatisfaisant ou qui ne soumettent pas leurs rapports de situation dans les délais; et le Bureau définira les domaines dans lesquels les membres sont

confrontés à des problèmes communs pour en discuter en plénière au cours de tours de table ou d'échanges de vues ciblés;

6. Le Président fait rapport sur sa participation à une réunion sur le thème « *Double Standards in a Corruptive Environment* » [« la dualité de normes dans un environnement touché par la corruption »] (Autriche, août), à une réunion du Conseil d'éthique publique, Canada (septembre), et à une table ronde sur le thème « *No need to prevent corruption in Europe?* » [« Inutile de prévenir la corruption en Europe? »] organisée conjointement par le Conseil d'Etat et la Commission pour la prévention de la corruption de la Slovénie (Ljubljana, octobre).
7. Il prie la Plénière de commencer à réfléchir aux manières dont le 10^e anniversaire du GRECO (mai 2009) pourrait être célébré.
8. A la lumière d'exemples récents, portés à son attention, de défis qu'ont dû relever les organes anti-corruption, et de craintes d'une diminution de la détermination politique de combattre ce fléau, le Président informe la Plénière que lors de chaque prochaine Réunion plénière, suite aux informations fournies par le Président, la parole sera donnée à toute délégation souhaitant partager des informations sur des problèmes spécifiques qu'elle rencontre dans le domaine de la lutte contre la corruption.
9. Dans ce contexte, le Président fait le point sur la situation rencontrée par la Commission slovène pour la prévention de la corruption; ainsi, un nouveau projet de loi est destiné à modifier la Loi sur l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec une activité lucrative, suite à une décision de la Cour constitutionnelle qui a estimé que certains aspects de ce texte ne sont pas conformes à la Constitution. Le représentant de la Lettonie prend la parole pour informer la plénière de mesures prises à l'encontre du Directeur du Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (KNAB), le chef de la délégation de la Lettonie auprès du GRECO, qui a été suspendu de ses fonctions suite à l'absence alléguée de procédures pour la conservation des données comptables liées aux activités des services de renseignement. Cette sanction paraît démesurée (ainsi, la Cour des comptes ne limogerait pas quelqu'un pour de tels problèmes; de même, le Procureur général a confirmé qu'il n'existait pas de motifs suffisants pour suspendre le Directeur de ses fonctions)¹.

IV. Informations communiquées par le Secrétaire Exécutif

10. Le Secrétaire Exécutif signale les faits suivants, intervenus depuis la 33^e Réunion plénière du GRECO (mai/juin 2007):
 - la ratification en mars 2006 par le Belarus de la Convention civile sur la corruption (STE 174) n'a pas donné lieu à l'adhésion du Bélarus au GRECO à la date de l'entrée en vigueur de la convention à son égard (1^{er} juillet 2006), un accord spécial devant d'abord être conclu entre le Conseil de l'Europe et ce pays sur les privilèges et immunités des membres des équipes d'évaluation du GRECO. De plus, le Bureau des traités du Conseil de l'Europe a été informé de la soumission prochaine par le Belarus de son instrument de ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) ;
 - les autorités de Saint-Marin ont récemment annoncé dans la presse leur intention d'entrer au GRECO, mais aucune notification officielle n'est encore arrivée;

¹ Le 9 novembre, le Premier ministre a rendu une décision rétablissant M. Aleksejs Loskutovs dans ses fonctions.

- les propositions budgétaires du Secrétaire Général relatives au GRECO pour 2008, approuvées en mai par le GRECO, ont également été approuvées par le Comité du Budget du Conseil de l'Europe en septembre. Le projet de budget du GRECO pour 2008 sera soumis au Comité Statutaire du GRECO (composé des Représentants au Comité des Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont également membres du GRECO et d'un Représentant des Etats-Unis spécifiquement désigné à cet effet) pour décision finale le 29 novembre; suite aux nouvelles adhésions (Fédération de Russie, Italie, Monaco) les contributions au budget de pratiquement tous les membres devraient diminuer, malgré l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement, notamment liées à la réalisation d'un plus grand nombre de visites et de la plus forte participation aux réunions plénières (nombre plus élevé de membres et d'équipes d'évaluation du troisième cycle);

- il est prévu d'organiser cinq réunions plénières en 2008. De plus, il est prévu d'organiser en 2008 des visites d'évaluation des premier et deuxième cycles conjoints en Fédération de Russie, en Italie et à Monaco; les dates de la visite du troisième cycle en Lettonie ont été fixées (21-25 janvier); les visites d'évaluation du troisième cycle en Pologne, en Espagne, en Norvège, en France, en Albanie, en Belgique, au Danemark et peut-être en Suède ou en Lituanie (sélection établie sur la base de la chronologie du deuxième cycle d'évaluation – cf. compte rendu du Bureau 40: Greco (2007) 14F) seront programmées; le Secrétariat enverra des propositions de dates limites de dépôt des réponses aux questionnaires et de dates des visites dans tous les pays concernés en veillant tout spécialement à une bonne programmation des activités, qui résulte en une charge de travail équilibrée pour le GRECO comme pour le Secrétariat; à plus long terme, quatre réunions plénières sont programmées pour 2009, avec trois rapports d'évaluation qui doivent être présentés pour adoption à chacune d'elles;

- les commentaires du GRECO sur la Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'« Equité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat » (document Greco (2007) 10F révisé, adopté par le GRECO 33) ont été utilisées par le Comité des Ministres dans sa préparation d'un projet de réponse à l'Assemblée parlementaire, que le Groupe de rapporteurs des Délégués des ministres sur la coopération juridique examinera le 9 novembre;

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'intéresse de plus en plus aux travaux du GRECO; une proposition de recommandation sur la corruption judiciaire, présentée par M. Bartumeu Cassany et plusieurs autres membres de l'Assemblée parlementaire, évoque la Convention pénale sur la corruption (STE 173) et les travaux pertinents du GRECO en matière de corruption des systèmes judiciaires;

- suite à une invitation de l'OCDE, le Secrétaire Général a chargé le Secrétaire Exécutif de participer en son nom à une conférence de haut niveau pour célébrer le 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Rome, 21 novembre);

- sa participation au Groupe de travail d'experts intergouvernemental à composition ouverte chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Vienne, 29-31 août) – cf. paragraphes 34-37.

11. D'autres membres du Secrétariat font état de leur participation à des manifestations internationales de lutte contre la corruption:

- Tania VAN DIJK, au Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales (Paris, 19 juin), qui a notamment procédé à la Phase 2 de l'examen de la situation en Slovénie, et au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée de l'ONUDC sur le recouvrement d'avoirs (Vienna, 27-28 août);

- Michael JANSSEN, à une conférence sur le financement des partis politiques intitulée "Transparency – Who cares?" (12-13 juillet) organisée par Transparency International (TI) et par le Centre Carter, où il a présenté un exposé sur les activités actuelles du GRECO relatives au financement des partis, et participé à un panel sur le thème "Building democracy from abroad – Can international actors contribute to fostering integrity in political finance?" (Construire la démocratie depuis l'étranger - les acteurs internationaux peuvent-ils contribuer à promouvoir l'intégrité dans le financement de la politique?). L'accent était essentiellement mis sur le projet "Crisis" de TI, auquel cette ONG souhaitait associer le secrétariat du GRECO.

V. Procédure de conformité du premier cycle – Bosnie-Herzégovine, Malte, Géorgie

12. Les projets d'addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine et Malte reposent sur les informations communiquées par les autorités de ces pays, telles qu'elles sont demandées dans les conclusions des Rapports de conformité du premier cycle du GRECO. A l'issue d'une lecture détaillée, le GRECO adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine (Greco RC-I (2005) 1F Addendum) et sur Malte (Greco RC-I (2005) 3F Addendum), et met ainsi fin à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ces pays.
13. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine et de Malte sont invitées à autoriser dans les meilleurs délais la publication de ces Addenda.
14. Le GRECO examine les informations complémentaires fournies par la Géorgie suite aux conclusions de l'évaluation globale finale adoptée par le GRECO 29 (juin 2006), et adopte l'Addendum au Rapport d'Evaluation globale finale du Premier Cycle sur la Géorgie (Greco Eval I (2005) 4F Addendum), mettant ainsi un terme à la procédure de conformité du premier cycle d'évaluation sur la Géorgie.
15. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de la Géorgie autorisent la publication de l'addendum.
16. Le Président indique à la plénière que malgré six rappels écrits, la Grèce n'a toujours pas soumis ni les informations supplémentaires demandées dans le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Grèce (délai 31 mai 2006), ni le rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations du deuxième cycle du GRECO (délai: 31 juillet 2007). Il envisage par conséquent d'écrire au Ministre des affaires étrangères à propos de ces retards. Il prie une fois de plus les membres de respecter le délai de 18 mois pour la soumission des rapports de situation et des informations supplémentaires, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les membres, et d'organiser la programmation des réunions plénières de façon efficace et prévisible.

VI. Procédure de conformité du deuxième cycle – Albanie, Pays-Bas, Espagne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

17. Les projets de rapports de conformité du deuxième cycle sur l'Albanie, les Pays-Bas, l'Espagne et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont été préparés sur la base des rapports de situation communiqués par les autorités correspondantes et en consultation avec les Rapporteurs désignés au titre de la Croatie et de la Grèce pour l'Albanie, de la Géorgie et de l'Allemagne pour les Pays-Bas, de la Pologne et du Portugal pour l'Espagne, et de la Bosnie-Herzégovine et du Royaume-Uni pour « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Les rapporteurs communiquent à la plénière leurs observations sur les projets de rapports de conformité, qui procède ensuite à une lecture détaillée de chacun des rapports.
18. Le GRECO adopte les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur l'Albanie (Greco RC-II (2007) 12F), les Pays-Bas (Greco RC-II (2007) 7F), l'Espagne (Greco RC-II (2007) 10F) et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Greco RC-II (2007) 8F). La date limite de présentation des informations complémentaires sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations est fixée au 30 avril pour chacun d'eux.
19. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Espagne autorisent la publication du rapport de conformité.
20. Le GRECO invite les autorités de l'Albanie, des Pays-Bas et de l'"ex-République yougoslave de Macédoine" à autoriser dans les meilleurs délais la publication des rapports de conformité.
21. Le projet de Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Roumanie a été élaboré sur la base d'un rapport de situation transmis par les autorités, et en consultation avec les Rapporteurs désignés au titre de l'Autriche et de l'Azerbaïdjan. Les rapporteurs communiquent à la plénière leurs observations sur le projet de rapport de conformité, et le rapport fait ensuite l'objet d'une lecture détaillée. Des éclaircissements étant demandés sur plusieurs points, le GRECO prévoit une deuxième lecture du projet de rapport de conformité lors du GRECO 35 (décembre 2007), à la lumière des informations complémentaires que les autorités roumaines devront fournir pour le 9 novembre 2007.

VII. Premier et deuxième cycles d'évaluation conjoints

22. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Ukraine autorisent la publication du Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Ukraine (Greco Eval I-II Rep (2006) 2F), adopté par le GRECO 32 (mars 2007).
23. Le GRECO prend acte des informations communiquées par le Secrétaire Exécutif (§ 10 ci-dessus) sur les évaluations conjointes des premier et deuxième cycles à programmer en 2008.

VIII. Troisième cycle d'évaluation

24. Des exemplaires des programmes des premières visites sur place, effectuées dans le cadre du troisième cycle d'évaluation, sont distribués en plénière: en Finlande et en République Slovaque (11-15 juin 2007); en Slovénie (2-6 juillet 2007) et au Royaume-Uni (1-5 octobre 2007) (Greco Eval III Inf (2007) 1F). Les délégations de ces pays communiquent à la plénière des informations sur les préparatifs et l'organisation des évaluations. Elles relèvent les pratiques suivantes qui ont notablement contribué à la réussite de la procédure:

- la constitution de groupes de travail chargés de préparer les réponses aux questionnaires;
- la consultation des participants potentiels au programme afin d'identifier les interlocuteurs les plus appropriés et les besoins d'interprétation;
- une coopération étroite avec l'équipe d'évaluation et le Secrétariat pour définir le contenu du programme avant d'élaborer la version définitive, afin que les suggestions des évaluateurs puissent facilement être prises en compte;
- une bonne séance préalable d'information pour tous les participants au programme, portant sur le contexte, la méthodologie du GRECO, les points visés par l'évaluation, les réponses faites aux questionnaires et les attentes probables d'une équipe d'évaluation du GRECO;
- la tenue de toutes les réunions en un même lieu.

L'annonce d'une visite du GRECO peut susciter un intérêt considérable des médias, mais le fond de l'évaluation reste confidentiel jusqu'à l'adoption du rapport d'évaluation. Il est suggéré qu'il peut être utile de tenir, avant une visite, une conférence de presse fournissant des informations sur le contexte de la visite et la méthodologie du GRECO, en spécifiant que le fond et les conclusions de l'évaluation ne sont rendus publics qu'après l'adoption du rapport.

25. Le Secrétariat remercie les autorités concernées pour les efforts considérables qu'elles ont consentis pour aider les équipes d'évaluateurs à préparer minutieusement leurs évaluations, à rencontrer les interlocuteurs appropriés et à travailler sans être freinés par des problèmes de logistique.
26. Le Secrétariat souligne qu'il est important que les Chefs de délégation du GRECO veillent à ce que leurs évaluateurs sachent ce que l'on attend d'eux. S'ils s'engagent à participer à une évaluation, ils sont tenus de participer à toutes les étapes du processus: commenter le projet de programme; étudier le fond de l'évaluation avant la visite; participer activement aux réunions sur place; soumettre leurs analyses écrites au Secrétariat dès que possible après les visites; apporter rapidement leurs observations sur les diverses versions provisoires du rapport.
27. Outre les points soulignés par les délégations (§ 24 ci-dessus), les exemples suivants sont cités pour illustrer les bonnes pratiques qui constituent les ingrédients d'une évaluation réussie:
 - élaborer des réponses aux questionnaires aussi complètes que possible (qui précisent, par exemple, ce que renferme le code pénal) et spécifiquement orientées sur l'objet et la mission du GRECO (des extraits de rapports établis par d'autres organismes ne sont pas nécessairement adaptés aux besoins du GRECO);
 - annexer tous les instruments juridiques pertinents (idéalement la totalité du code pénal ou, à défaut, au moins toutes les dispositions pertinentes) aux réponses aux questionnaires en anglais ou en français afin de faciliter la préparation du projet de partie descriptive du rapport avant la visite;
 - identifier sur le projet de programme les réunions où une interprétation est prévue (quand elle commente le projet de programme, l'équipe d'évaluation doit prendre en compte le temps supplémentaire à prévoir pour l'interprétation consécutive pendant une entrevue);
 - ne pas prévoir de cérémonies formelles, d'allocutions et de déjeuners dans le programme à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires, auquel cas ils doivent être aussi brefs que possible;
 - informer à l'avance les journalistes du fait que l'équipe d'évaluation et le Secrétariat peuvent uniquement parler du GRECO en termes généraux, et ne

peuvent révéler aucune information spécifique sur le pays ou sur l'évaluation jusqu'à la publication du rapport d'évaluation, quelques 6 mois plus tard.

28. Le Secrétaire Exécutif fait observer que toutes les idées évoquées sont pertinentes également pour les prochaines évaluations conjointes des premier et deuxième cycles. Un résumé des informations fournies sera publié sur le site Internet du GRECO.
29. Le GRECO prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif (§ 10 ci-dessus) sur les évaluations du troisième cycle à programmer en 2008.

IX. Tour de Table

30. Le GRECO procède à un tour de table sur les règles et lignes directrices en matière de *pantouflage/revolving doors*. C'est le premier organisé suite à la décision du Bureau 37 visant à renforcer la procédure de conformité du GRECO, notamment en organisant "tous les six mois un tour de table (sur une base volontaire) sur l'état de la mise en œuvre des recommandations" (cf. Greco (2006) 26F).
31. Un document d'information (Greco Inf (2007) 3F) est remis au GRECO. Il contient une liste de pays qui, dans le cadre du deuxième cycle, ont fait l'objet d'une recommandation sur le *pantouflage/revolving doors*, ainsi que les extraits pertinents des rapports de conformité du deuxième cycle. Le tour de table s'articule autour d'exposés présentés par des représentants de quatre pays qui se sont dotés d'une réglementation détaillée dans ce domaine: Serge MAUREL, Service central de prévention de la corruption (France), Inese GAIKA, Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (KNAB) (Lettonie), Sally PUGH et Lisa HARLOW, Equipe pour la probité et l'éthique, "Cabinet Office" (Royaume-Uni) et Jane LEY, *Office of Government Ethics* (Etats-Unis). Ils présentent à la plénière l'approche adoptée par leurs pays respectifs pour les définitions, les personnes et les situations à réglementer, et les meilleures façons de les réglementer. Les délégations présentent à la plénière des questions spécifiques qui ont été examinées et les obstacles rencontrés dans le traitement des recommandations relatives aux *revolving doors/pantouflage*, énoncées par le GRECO lors du deuxième cycle d'évaluation.
32. Le GRECO charge le Secrétariat de préparer et de publier une synthèse du tour de table.
33. A la demande du Bureau, le GRECO autorise la publication de la Synthèse des informations communiquées par les délégations au tour de table sur les « Développements récents en matière d'institutions et de stratégies anti-corruption, y compris des mesures prises pour sensibiliser le public dans ce domaine », qu'il a tenu pendant le GRECO 33 (Greco (2007) 12F Rev3).

X. Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC)

34. Le Secrétaire Exécutif attire l'attention de la plénière sur le rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts intergouvernemental à composition ouverte chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Vienne, août 2007), auquel il a participé. Le GRECO était le seul organe régional de contrôle présent. Le rapport sera présenté à la deuxième session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Indonésie, 28 janvier – 1^{er} février 2008). Le Groupe de travail a en outre chargé le Secrétariat de l'ONU de préparer pour la Conférence un rapport incluant une analyse comparative des méthodes employées par les mécanismes

régionaux ou sectoriels existants, comportant également des conclusions évaluant si ces mécanismes sont susceptibles de l'aider à s'acquitter de son mandat dans la perspective du suivi de la mise en oeuvre de la Convention.

35. Plusieurs délégations relatent leur participation volontaire à un programme pilote où des paires d'Etats étudient les procédures d'examen possibles ou réalisables, les éventuels points faibles de la liste de contrôle pour l'autoévaluation et d'autres thèmes tels que l'établissement de liens entre le contrôle et la prestation d'une assistance technique couplée ainsi que l'opportunité de faire référence aux résultats du travail des mécanismes régionaux de suivi. Les conclusions préliminaires du projet pilote pourraient être présentées à la deuxième session de la Conférence.
36. Le Président insiste sur le fait que les Etats ne devraient pas se soucier outre mesure de la découverte d'éventuelles lacunes de leurs systèmes; le GRECO fournit un bon exemple de mécanisme de suivi qui propose aux pays une assistance constructive associant l'identification des lacunes à la proposition des mesures correctives appropriées. Etant donné que, dans le contexte des Nations Unies, aucun consensus n'est encore intervenu sur le mandat précis et la forme que pourraient avoir un éventuel mécanisme ou organe de suivi de la CNUC, le GRECO pourrait difficilement proposer une assistance concrète à ce stade.
37. GRECO demande au Bureau d'examiner à sa prochaine réunion l'opportunité de préparer un projet de communication pour la deuxième session de la Conférence des Etats Parties à la Convention.

XI. (Renouvellement des) déclarations et réserves : implications de l'Article 38, paragraphe 3, de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) pour le *modus operandi* du GRECO

38. Le Président rappelle au GRECO qu'en vertu de l'Article 38, paragraphe 3 de la Convention pénale sur la corruption (STE 173), les membres sont censés donner au GRECO des explications quant aux motifs justifiant le maintien d'une déclaration ou d'une réserve. Des informations sur le contexte, y compris les dispositions pertinentes de la STE 173 et un extrait de l'exposé des motifs de la Convention, sont disponibles (Greco (2007) 17F).
39. Le Bureau a en outre chargé le Secrétaire Exécutif de recueillir l'avis de la Direction du Conseil juridique et du Droit international public (Jurisconsulte) sur le point de savoir si le GRECO peut adresser des recommandations à ses membres relatives au retrait ou à la modification de réserves émises à l'égard de la STE 173, notamment au vu des dispositions du paragraphe 3 de son article 38. Le GRECO prend note de l'avis du Jurisconsulte (Greco (2007) 16F) qui conclut que le GRECO est habilité à recommander à ses membres le retrait ou la modification des déclarations/réserves émises. Plusieurs délégations ne partagent pas l'avis du Jurisconsulte.
40. Il ressort de l'échange de vues qui s'ensuit que, dans le contexte des prochains projets de rapports d'évaluation du troisième cycle, il faut traiter les réserves et les déclarations au cas par cas, en gardant à l'esprit les raisons spécifiques qui pourraient les justifier.

XII. Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

41. Le Secrétaire Exécutif expose à la plénière le Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui offre un nouveau cadre de dialogue et de coopération renforcés entre les deux institutions. Il attire l'attention de la

plénière sur les dispositions suivantes de ce Mémoire, qui concernent plus particulièrement le GRECO :

- "Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne continueront à s'employer à développer des formes de coopération appropriées pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les sociétés européennes et pour renforcer la sécurité des personnes, notamment dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres défis modernes..." (article 26)".

- "Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne tireront mutuellement profit de leur expertise et de leurs activités en vue de promouvoir et de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance ..." (article 27).

- "Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne approfondiront leur coopération en utilisant les possibilités fournies par les accords partiels existants et les conférences de Ministres spécialisés" (article 48).

42. La plénière tient un échange de vues sur les éventuels domaines d'intérêt commun susceptibles d'offrir des possibilités de coopération (tels que la gouvernance, le financement des partis politiques, le réseau de points de contact contre la corruption de l'UE) et l'identification d'interlocuteurs appropriés au sein des structures de l'UE.

43. Le GRECO décide d'inviter M. Franz-Hermann BRÜNER, Directeur général de l'Office européen de Lutte anti-fraude (OLAF) à un échange de vues pendant le GRECO 35 (décembre 2007), lors duquel les possibilités d'échanges futurs entre l'OLAF et/ou d'autres instances appropriées de l'UE pourraient être étudiées.

XIII. Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre 2007) – contribution éventuelle par le GRECO

44. Après avoir examiné plusieurs possibilités de marquer la Journée internationale de lutte contre la corruption, qui sera célébrée le dimanche suivant le GRECO 35, le GRECO charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour réaliser une déclaration vidéo sur Internet de son Président, et d'étudier les possibilités d'une déclaration conjointe avec d'autres acteurs-clés internationaux de la lutte contre la corruption.

XIV. Adoption des décisions

45. Les décisions de la 34^e réunion plénière sont adoptées telles qu'elles figurent dans le document Greco (2007) 18F.

XV. Dates des prochaines réunions

46. Le GRECO tiendra sa 35^e Réunion plénière à Strasbourg du 3 au 7 décembre 2007. Il note que le Bureau tiendra sa 41^e réunion à Strasbourg les 15-16 novembre 2007 (date que le Bureau a ensuite limitée au 16 novembre).

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

M. Edmond DUNGA
Head of Office, Anti-corruption Secretariat, (SPAI-RSLO)

ANDORRA/ANDORRE

Mme Maribel LAFOZ JODAR (Chef de délégation)
Commissaire de Police

M. Ivan ALIS SALGUERO
Avocat, Assesseur du Ministère de l'Intérieur et de la Justice

ARMENIA / ARMENIE

Mr Artur OSIKYAN (Head of delegation)
Deputy Head of the State Tax Service

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)
Head of Unit, Directorate for Penal Legislation, Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Inam KARIMOV (Head of delegation)
Chief Adviser, Dpt of Coordination of Law Enforcement Bodies, Executive Office of the President of the Republic

BELGIUM / BELGIQUE

Mle Claire HUBERTS (Chef de délégation)
Conseillère adjointe, Service des questions pénales, générales et int^{ales}, DG de la Législation pénale et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Ms Milena PETKOVA
Expert, Directorate of Int^{al} Cooperation and European Integration, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Dražen JELENIĆ
Deputy Head of USKOK, Office for Prevention of Corruption and Organised Crime

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Rena PAPAETI-HADJICOSTA
Counsel of the Republic 'A', Law Office of the Republic

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
International Department, Section for International Organisations and International Co-operation, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG (Head of delegation)
Assistant Deputy Director, Office of the Director of Public Prosecutions

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV (Head of delegation)
Head of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

FRANCE

Apologised / Excusée

GEORGIA / GEORGIE

Mr Vakhtang LEJAVA (Head of delegation)
Deputy State Minister on Reforms Coordination, State Chancellery

Mr Levan KHETSURIANI
Adviser, Office of the State Minister on Reforms Coordination of Georgia

Ms Tina BURJALIANI
First Deputy to the Minister of Justice, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Matthias KORTE (Head of delegation)
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Alexander DÖRRBECKER
Deputy Head of Division, Economic Crime, Computer Crime, Corruption-related Crime and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice

Ms Ivonne SCHWINDT
Assistant to Mr DÖRRBECKER

GREECE / GRECE

Mr Dimitrios GIZIS
Assistant Public Prosecutor, Athens Court of First Instance

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of delegation)
Deputy Head of Department, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragna ARNADOTTIR (Head of delegation)
Deputy Permanent Secretary, Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Therese MOLYNEUX
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality and Law Reform

ITALY / ITALIE

Mr Antonio LAUDATI (Head of delegation)
Magistrate, Directorate General of Penal Law, Department of Legal Affairs

Mr Silvio BONFIGLI
Magistrate, Deputy Commissioner against corruption

Mr Fabrizio GANDINI
Magistrate attached to Office I, Directorate General of Penal Law

LATVIA / LETTONIE

Ms Inese GAIKA
Head of International Cooperation Division, Corruption Prevention and Combating Bureau (KNAB)

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elena KONCEVICIUTE
International Relations Officer, International Cooperation Division

LUXEMBOURG
Apologised / Excusé

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI (Head of delegation)
Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Ms Elena ECHIM
Head of Directorate of International Legal Co-operation, Department of International Relations and European Integration, Ministry of Justice

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN (Chef de délégation)
Directeur du SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN),
Département des Finances et de l'Economie

M Thierry PERRIQUET
Conseiller, Cour d'Appel

M Frédéric COTTALORDA
Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN),
Département des Finances et de l'Economie

REPUBLIC OF MONTENEGRO / REPUBLIQUE DU MONTENEGRO

Ms Vesna RATKOVIC (Head of delegation)
Director of Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Senior Policy Officer, Ministry of Justice

Mr Bastiaan WINKEL
Policy Advisor, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY (Head of delegation)
Senior Advisor, Police Department, Ministry of Justice

Mr Bjørn VALVIK
Chief of Police / Chief Constable, National Police Directorate

Mr Christian Fredrik HORST
Deputy Director General, Ministry of Government Administration and Reform

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK (Head of delegation)
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

PORTUGAL

Mr Jorge MENEZES FALCÃO (Chef de délégation)
Conseiller Juridique, Bureau des Relations Internationales, Ministère de la Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Oana SMIDT HAINEALA (Head of delegation)
Director of the Department for the Relations with the Public Ministry, Prevention of criminality and corruption

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Oleg SAFONOV (Head of delegation)
Deputy Minister of the Interior, Ministry of the Interior

Mr Igor STOROZHENKO
Parliamentary Assistant to the Chairman of the State Duma's Anti-Corruption Commission

Mrs Veronika MILINCHUK
Deputy Minister of Justice, Ministry of Justice

Ms Daria KOUKHAZENKO
Interpreter

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Ms Aleksandra POPOVIC (Head of delegation)
Assistant Minister, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Daniel GABČO (Head of Delegation)
Head of the Department of Strategic Analysis and International Co-operation, Combating
Corruption Bureau, Police Force Presidium

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Jure ŠKRBEČ
Consultant, Commission for the prevention of corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO
Legal Counsellor, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Lena HÅLL ERIKSSON (Head of delegation)
Director General, Ministry of Justice

Mr Mattias LARSSON
Associate Judge of Appeal, Ministry of Justice

Mr Carl-Johan KARLSON
Senior Administrative Officer, Ministry of Finance

SWITZERLAND / SUISSE

M. Ernst GNÄGI (Chef de délégation)
Chef de la section droit pénal international, Office fédéral de la Justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Slagjana TASEVA (Head of delegation)
Professor of Criminal Law, Director, Police Academy

Mr Numan LIMANI
State Secretary, Ministry of Justice

Ms Biljana NIKOLOVSKA ZAGAR
State Advisor for Legal Issues, Civil Servants Agency

TURKEY / TURQUIE

Ms Esin Özbilgin
Judge, Ministry of Justice, General Directorate of International Law and Foreign Relations

UKRAINE

Mr Ruslan RIABOSHAPKA (Head of delegation)
Head of the Department of Legal Issues, Law Enforcement Activity and Fight against Crime
Ministry of Justice

Mr Mykhaylo BUROMENSKIY
President of the Institute of Humanitarian Research

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Tom BARNES
Criminal Law Policy Unit, Ministry of Justice

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Richard M. ROGERS (Head of delegation)
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

Ms Jane LEY
Deputy Director, US Office of Government Ethics

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jaume BARTUMEU CASSANY **Apologised / Excusé**
Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée
Parlementaire, Membre du Conseil Général

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ
Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC
Apologised / Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE
Apologised / Excusé

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC
Apologised / Excusé

RAPPORTEURS

**Second Round Compliance Reports /
Rapports de Conformité du Deuxième Cycle**

RC-II Albania / Albanie

Mr Dražen JELENIĆ (Croatia / Croatie)
Mr Dimitrios GIZIS (Greece / Grèce)

RC-II Netherlands / Pays-Bas

Ms Tina BURJALIANI (Georgia / Géorgie)
Mr Matthias KORTE (Germany / Allemagne)

RC-II Romania / Roumanie

Mr Inam KARIMOV (Azerbaijan / Azerbaïdjan)
Mr Christian MANQUET (Austria / Autriche)

RC-II Spain / Espagne

Mr Cezary MICHALCZUK (Poland / Pologne)
M. Jorge MENEZES FALCÃO (Portugal)

**RC-II "The former Yugoslav Republic of Macedonia" / « L'ex-République yougoslave de
Macédoine »**

Mr Sead TEMIM (Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine)
Mr Tom BARNES (United Kingdom / Royaume-Uni)

TOUR DE TABLE
on rules and guidelines regarding *revolving doors* / *pantouflage*
sur les règles et lignes directrices en matière de *pantouflage* / *revolving doors*

INTERVENORS / INTERVENANTS

M. Serge MAUREL

Conseiller, Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice (France)

Ms Inese GAIKA

Head of International Cooperation Division, Corruption Prevention and Combating Bureau (KNAB) (Latvia/Lettonie)

Ms Sally PUGH

Policy Adviser, Propriety and Ethics Team, Cabinet Office (United Kingdom/Royaume-Uni)

Ms Lisa HARLOW

Policy Adviser (Civil Service), Propriety and Ethics Team, Cabinet Office (United Kingdom/Royaume-Uni)

Ms Jane LEY

Deputy Director, Office of Government Ethics (United States of America/Etats-Unis d'Amérique)

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mr Björn JANSON, Deputy to the Executive Secretary, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mr Christophe SPECKBACHER, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Tania VAN DIJK, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mr Michael JANSSEN, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mme Laure HEIM, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant, (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Simona GHITA, Webmaster, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

INTERPRETERS / *INTERPRETES*

Mme Sally BAILEY-RAVET

Mme Julia TANNER

Mme Isabelle MARCHINI

ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
 2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
 3. Information from the President and the Executive Secretary (including on Bureau 40) / *Information du Président et du Secrétaire Exécutif (y compris sur Bureau 40)*
 4. Examination and adoption of the Addenda to the First Round Compliance Reports on **Bosnia and Herzegovina** and **Malta** / *Examen et adoption des Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la **Bosnie-Herzégovine** et **Malte***
 5. Examination and adoption of the Addendum to the First Round Final Overall Assessment Report on **Georgia** / *Examen et adoption de l'Addendum au Rapport d'Evaluation Globale Finale du Premier Cycle sur la **Géorgie***
 6. Examination and adoption of the Second Round Compliance Reports on **Albania, the Netherlands, Romania, Spain** and "**the former Yugoslav Republic of Macedonia**" / *Examen et adoption des Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur l'**Albanie, les Pays-Bas, la Roumanie, l'Espagne** et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »*
7. Tour de table on Rules and guidelines regarding *revolving doors/pantouflage*, including special presentations by intervenors from France, Latvia, the United Kingdom and the United States of America (**Wednesday afternoon**) / *Tour de table sur les règles et lignes directrices en matière de pantouflage/revolving doors, y compris des présentations spéciales par des intervenants de la France, la Lettonie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique (mercredi après-midi)*
8. Third Evaluation Round: feedback from first evaluation visits – oral reports by the delegations of Finland, Slovakia, Slovenia and the United Kingdom as well as the Secretariat / *Troisième Cycle d'Evaluation : retour d'informations sur les premières visites d'évaluation – rapports oraux par les délégations de la Finlande, la Slovaquie, la Slovénie et le Royaume-Uni ainsi que par le Secrétariat*
 9. Exchange of views on possible ways in which the review mechanism/body to be established under the United Nations Convention against Corruption could benefit from GRECO and its expertise / *Echange de vues sur la façon dont le mécanisme/organe de suivi à établir en vertu de la Convention des Nations Unies contre la Corruption pourrait tirer bénéfice du GRECO et de son expertise.*
 10. (Renewal of) declarations and reservations: implications of Article 38, paragraph 3, ETS 173 for GRECO's modus operandi / *(Renouvellement des) déclarations et réserves : implications de l'Article 38, paragraphe 3, STE 173 pour le modus operandi du GRECO*
 11. Memorandum of understanding between the Council of Europe and the European Union – exchange of views on possible implications / *Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – échange de vues sur les éventuelles implications*

12. International Anti-Corruption Day (9 December 2007) – possible GRECO contribution / *Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre 2007) – contribution éventuelle par le GRECO*
13. Miscellaneous / *Divers*
14. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
15. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*